

Guide de suivi-évaluation pour le volet plaidoyer du projet Loujna- Tounkaranké

Décembre 2017

LOUJNA Tounkaranké



Contenu

1. Introduction.....	3
2. Etape 1: Développement des théories de changement pour les interventions de plaidoyer	4
3. Etape 2: Développement du dispositif de suivi	8
3.1. Collecte des données au moyen d'un 'journal des incidences'	8
3.2. Analyse des données de suivi	10
3.3. Planning du processus de suivi-évaluation.....	14
4. Etape 3: Illustration des Résultats du deuxième cycle de suivi.....	16
Annexe 1: Eléments constitutifs des théories du changement des quatre associations	20
i. AEC (Niger)	20
ii. AME (Mali).....	21
iii. AMDH (Mauritanie)	22
iv. REMIDEV (Sénégal).....	23

1. Introduction

Ce document décrit les éléments du dispositif de suivi-évaluation pour le volet plaidoyer du projet Loujna-Tounkaranké (à savoir l'objectif 1 – Résultat 1 du projet). Ce document sert aussi de guide de suivi-évaluation pour les associations et réseaux qui sont impliqués dans les activités de plaidoyer. Il s'agit en première ligne des associations AME (Mali), AMDH (Mauritanie), AEC (Niger) et du réseau REMIDEV (Sénégal). Ce guide a été développé de manière participative par les membres du collectif Loujna-Tounkaranké et a été appuyé méthodologiquement par l'institut de recherche HIVA de l'Université de Leuven (HIVA-KU LEUVEN) en collaboration avec La Cimade et le F3E. Le processus de développement de ce guide s'est fait à travers les différentes étapes illustrées dans la figure 1.

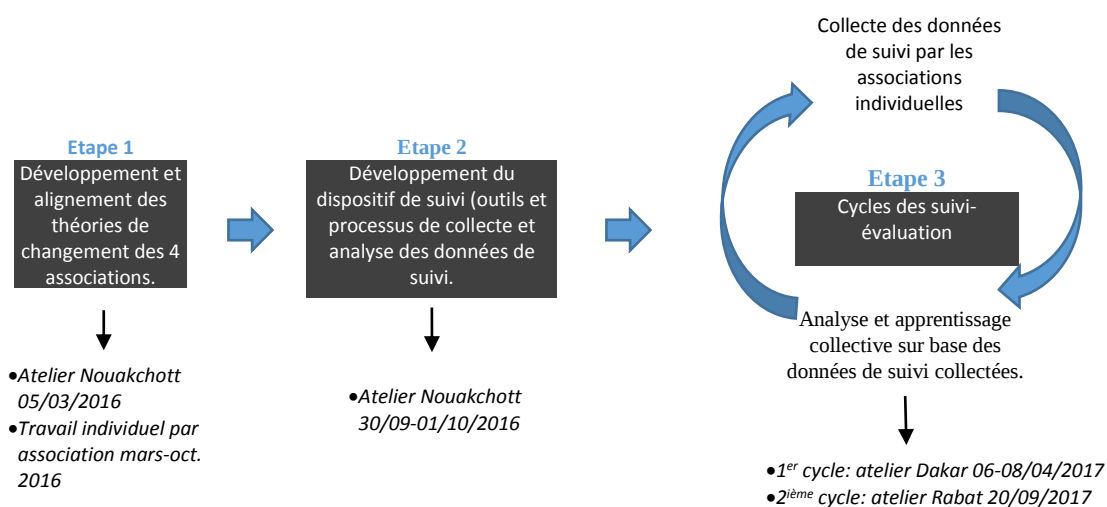


Figure 1: étapes de construction et opérationnalisation du dispositif de suivi-évaluation

Le chapitre 2 met en lumière comment les associations ont, pendant la première étape, développé leurs théories de changement. Le chapitre 3 détaille les outils pour la collecte et l'analyse des données conceptualisés pendant la deuxième étape. Finalement, le chapitre 4 donne des éléments de réflexion sur les résultats des cycles de suivi mis en œuvre.

Le présent guide est un document « vivant » qui sera complété tout au long de la mise en œuvre du dispositif de suivi-évaluation.

2. Etape 1: Développement des théories de changement pour les interventions de plaidoyer

Le changement social ou politique est essentiellement porté par les actions et comportements d'acteurs sociaux ou politiques. Pour faciliter le processus de suivi-évaluation, il est donc utile de cartographier les parties-prenantes d'un projet selon le degré d'influence que le projet pourra (directement ou indirectement) avoir sur elles (voir figure 1 ci-dessous sur cercles d'influence).

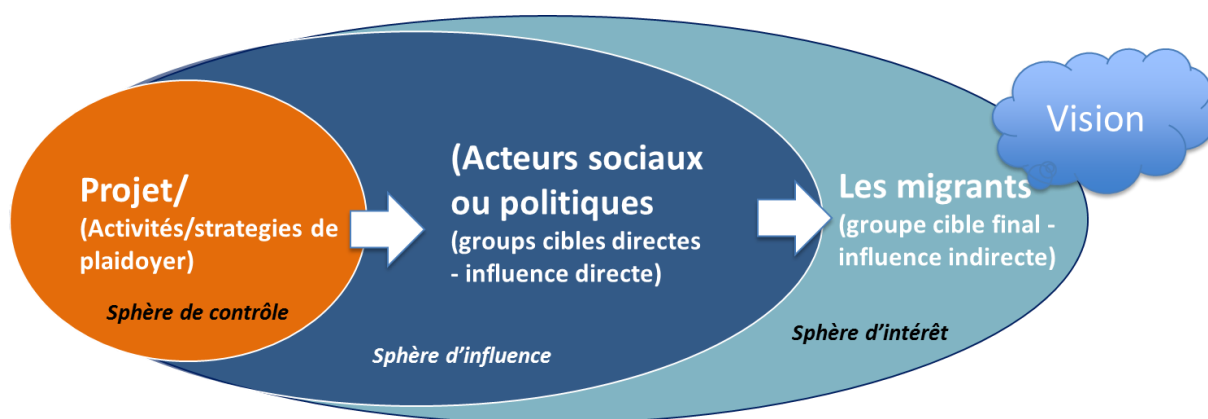


Figure 2: sphères d'influence

L'outil des sphères d'influence¹ présenté ci-dessus aide à visualiser le fait que l'influence directe du projet envers les groupes cibles finaux (à savoir les migrants) est limitée et ne pourra se produire que de manière indirecte. Pour parvenir à des changements durables pour les migrants, on a besoin que se produisent des changements d'abord au niveau d'acteurs intermédiaires (à savoir les acteurs politiques) qui auront, à leur tour, une influence sur les conditions de vie des migrants. Avoir un impact au niveau des migrants prend donc du temps car on doit d'abord parvenir à induire des changements au niveau des acteurs clés intermédiaires (dans ce cas les acteurs politiques). Centrer le suivi sur les effets au niveau des groupes cibles directs (les acteurs clés dans la sphère d'influence) permet d'observer des effets/changements à court terme. De plus, les changements observés au niveau des groupes cibles directs permettent aussi plus facilement d'analyser la contribution du projet à ces changements. Ceci est par contre plus difficile au niveau des groupes cibles finaux en raison du nombre d'autres acteurs et facteurs qui, au-delà du projet, auront une influence sur les changements affectant les groupes cibles finaux (= les migrants).

En utilisant le cadre d'analyse des sphères d'influence (voir figure 1), les quatre organisations impliquées dans le plaidoyer ont élaboré les éléments constitutifs de leur théorie de changement (ces éléments sont décrits en détail pour les quatre associations dans l'annexe 1):

1. **La vision:** décrit les changements au niveau des groupes cibles finaux (les migrants) auxquels le projet vise à contribuer. La vision peut guider les choix stratégiques du projet. La vision peut aussi servir de cadre pour analyser si les résultats du projet contribuent à une amélioration des conditions de vie des migrants. L'encadré 1 décrit la vision de l'association AMDH.

¹ Les sphères d'influence est un cadre d'analyse souvent utilisé dans la méthode de la cartographie des incidences (www.outcomemapping.ca)



Encadré 1: vision de l'AMDH sur la protection des droits des migrants

Les routes migratoires sont sûres et toutes les entraves qui mettent leur vie en danger sont inexistantes.

Les migrants sont perçus par les acteurs politiques comme une chance pour le développement et jouissent les mêmes droits fondamentaux que les citoyens des pays de transit et des pays d'accueil.

Tous les Etats membres de l'ONU ratifient la convention 1990 portant des migrants, les membres de leur famille et la misent effectivement en œuvre.

Les migrants deviennent des acteurs de leurs droits.

Les messages véhiculés par les média respectent la dignité humaine des migrants.

Les Forces de sécurité connaissent bien les droits de l'homme des migrants et les respectent.

2. **Les groupes cibles directs:** ce sont les acteurs qui ont le pouvoir d'influencer la politique migratoire et sur lesquels les associations peuvent exercer une influence directe. Les groupes-cibles directs se trouvent dans la sphère d'influence du projet. Le tableau ci-dessous (fig. 3) donne un aperçu des types de groupes-cibles pour chaque organisation impliquée dans le plaidoyer. La figure 4 montre un exemple d'une cartographie des groupes cibles d'AMDH selon le cadre des sphères d'influence.

Associations	Groupes cibles directs du plaidoyer				
	CNDH (commission des droits de l'homme)	Parlementaires	Gouvernement (Ministères clés)	Élus locaux	OSC (organisations de la société civile)
AME	✓	✓	✓		✓
AEC	✓	✓	✓	✓	
AMDH	✓	✓	✓	✓	
REMIDEV	✓	✓	✓		

Figure 3: groupes cibles directs du plaidoyer

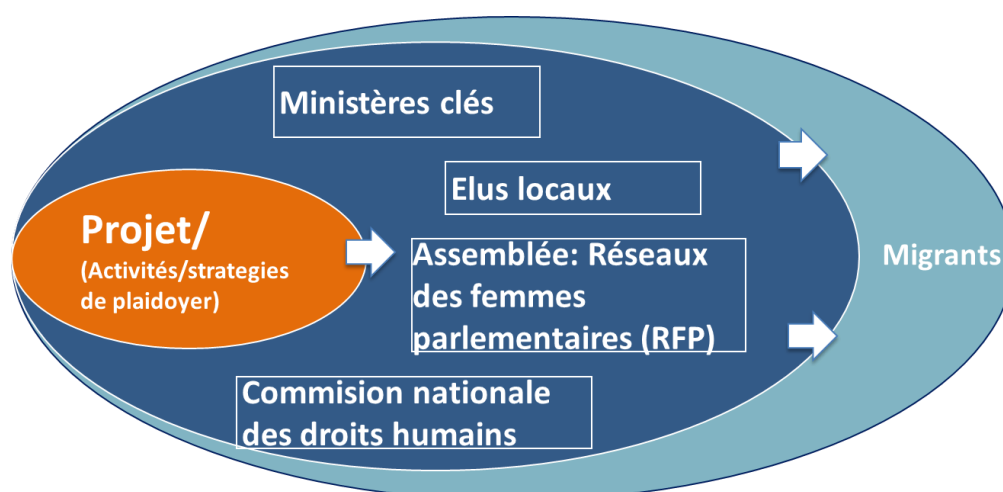


Figure 4: cartographie des groupes cibles directes de l'association AMDH

3. **Les marqueurs de progrès:** les marqueurs de progrès permettent le suivi d'un changement progressif des comportements ou des relations des groupes cibles directs, allant d'une réaction positive aux activités du projet à une transformation profonde (voir la figure 5). Il y a trois types de marqueurs de progrès: ceux qui décrivent ce qu'on s'attend à voir (un premier changement qui décrit un comportement allant dans la direction mise en avant par la stratégie de plaidoyer). Ensuite il y a des marqueurs qui décrivent ce que l'on aimerait voir (ceci représente déjà un changement plus significatif). Enfin, il y a les marqueurs qui décrivent ce que l'on rêverait de voir (à savoir, un changement qui représente un comportement idéal et tout à fait en lien avec l'objectif mis en avant).

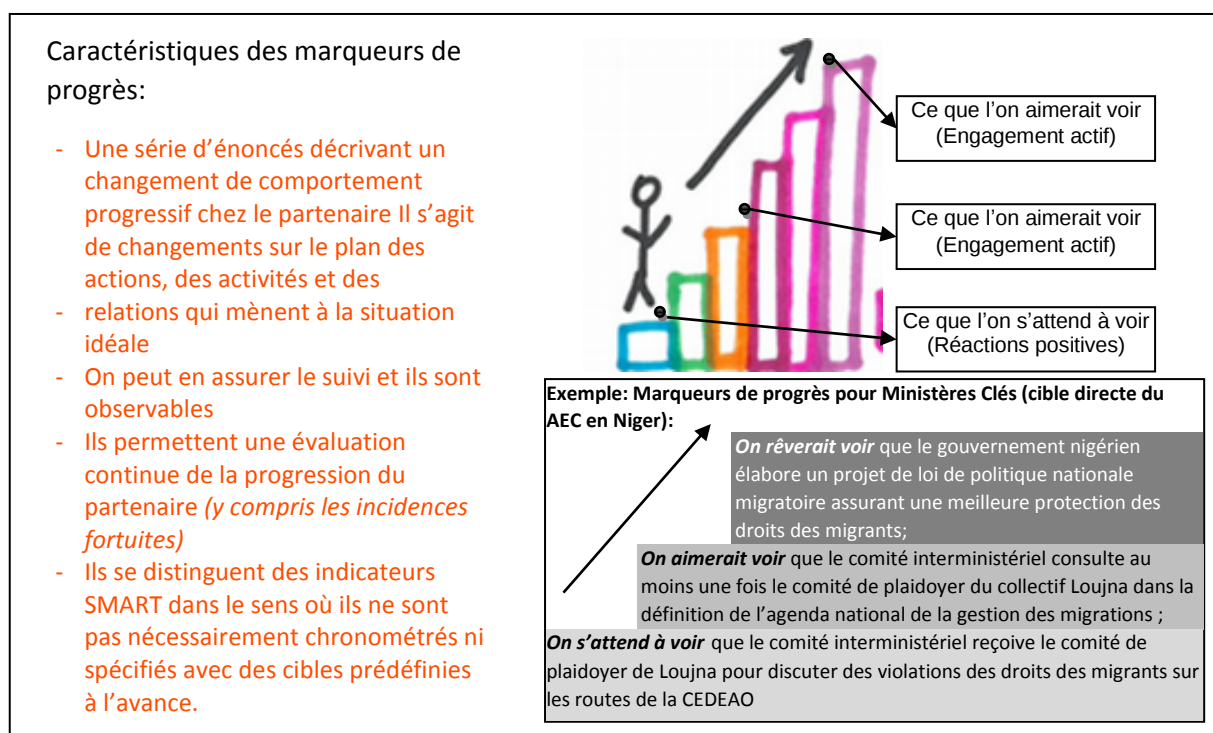


Figure 5: caractéristiques des marqueurs de progrès

4. **Les activités de plaidoyer:** pour chaque groupe-cible direct, les associations développent des activités d'influence. Il s'agit d'activités qui sont financées par le projet Loujna, ainsi que des activités de plaidoyer financées par d'autres sources de financement. La figure 6 montre différents types de stratégies de plaidoyer selon qu'elles cherchent plutôt la confrontation ou le dialogue. Ce cadre a permis de formuler des stratégies de plaidoyer par le collectif des associations. Les stratégies les plus utilisées au sein du collectif sont indiquées par un ✓ dans la figure 6. Il s'agit principalement des stratégies qui cherchent à stimuler un dialogue avec les groupes cibles.

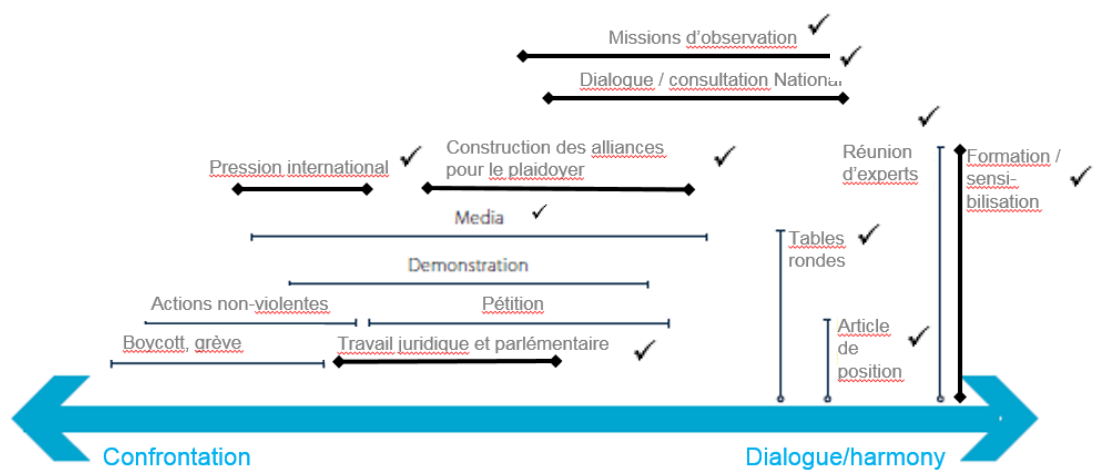


Figure 6: stratégies de plaidoyer cherchant la confrontation ou le dialogue.
 (Les stratégies les plus utilisées au sein du collectif sont indiquées par un ✓)

3. Etape 2: Développement du dispositif de suivi

3.1. Collecte des données au moyen d'un 'journal des incidences'

Pour assurer et faciliter le suivi des changements des groupes cibles directs en fonction des marqueurs de progrès, un journal des incidences a été élaboré et adapté aux besoins spécifiques du projet Loujna (voir figure 7 ci-dessous).

Acteur clé: Commission Nationale des Droits Humains (CNDH)				
Période de travail (de/à): Avril 2017 à 31/08/2017				
Nom des personnes qui remplissent le journal:				
Marqueurs de progrès	Faits remarquables, qu'est-ce qui s'est passé ? (qui, comment, quoi, où, quand)	contribution de votre association à ce changement?	Importance de ce changement	évaluation numérique:
On s'attend à voir				
1. à ce que la CNDH participe à la réunion de restitution des conclusions de la mission d'observation à la frontière Mali-Niger et à d'autres activités organisées dans le cadre du projet;				4
On aimerait voir				
2. que la CNDH intègre les recommandations du collectif Loujna issues des rapports d'observation aux frontières dans son rapport annuel sur les droits humains ;				
On rêverait voir				
3. que la CNDH et le comité de plaidoyer mènent des actions conjointes (déclarations publiques, rencontres de travail, conférences) à l'endroit des cibles du plaidoyer pour défendre et promouvoir les droits des migrants ;				
Changements inattendus:				
Facteurs ou acteurs ayant contribué ou limité l'atteinte de progrès:				
Stratégies de plaidoyer qui ont été particulièrement efficace ou qui exigent un suivi ou des actions correctrices durant la prochaine cycle de suivi?				
Risques:				
1. pas de changement,				
2. changement très faible dépendant du projet				
3. changement significative mais dépendant du projet				
4. changement approprié, pas dépendant du projet				

Figure 7: journal des incidences pour le volet plaidoyer du Project Loujna (Association AME)

Un journal a été créé pour chaque groupe cible direct de chaque organisation impliquée. Les journaux de suivi sont accessibles via le lien suivant: <https://drive.google.com/open?id=18Fx-oxVHP3kBAEPw2QaQJ0DtCA1dnBsw>

Chaque journal contient les rubriques suivantes:

1. Le journal reprend les marqueurs de progrès de chaque groupe cible. Ce journal permet de décrire les changements observés et de faire une analyse sur l'ampleur de ce changement incluant une réflexion sur la contribution de l'association aux changements observés ainsi que l'importance des changement par rapport à la vision du projet. En plus d'une analyse qualitative, le journal permet aussi d'évaluer le changement à travers un score de 1 à 4 pour chaque marqueur de progrès. Chaque score est aussi lié à une couleur qui apparait après avoir accordé le score. (1: pas de changement-couleur rouge; 2: changement très faible dépendant du projet – couleur orange; 3: changement significatif mais dépendant du projet – couleur jaune; changement approprié non dépendant du projet – couleur verte). Le système des scores permet de visualiser des changements dans le temps pour les marqueurs de progrès.
2. Le journal reprend aussi quelques questions de réflexion qui permettent de faire des analyses plus globale vis-à-vis du groupe cible et du contexte. Ces questions portent sur les thématiques suivantes: changements inattendus, facteurs et acteurs ayant contribué ou limité l'atteinte des

changements; risques potentiels, efficacité des activités du projet et actions correctrices à prendre en compte sur base des leçons apprises pendant le cycle du suivi.

3. Le journal sert donc de base des données de suivi qui ont été collectées pendant les cycles de suivi. Dans le contexte du projet Loujna, les méthodes suivantes pour la collecte des données se sont révélées les plus utiles et pratiques:

- **Observation participante pendant les activités de plaidoyer:** la majorité de données collectées pendant les cycles de suivi est obtenue au travers des observations faites par les différents membres des équipes des associations sur une base quotidienne en conduisant les activités de plaidoyer. Il s'agit par exemple des parlementaires qui répondent à une invitation d'une association de participer à une mission d'observation dans une région frontalière. Ceci constitue un changement important qui sera élaboré dans le journal des incidences pour le marqueur de progrès qui est lié à ce type de changement. D'autres exemples incluent les différents témoignages faits par les groupes cibles pendant des événements publics comme des tables rondes ou des ateliers.
- **Interviews face-à-face et focus groupes:** ces deux types d'interviews ont été particulièrement utiles pour recueillir les perceptions des migrants et des autres parties prenantes pendant les missions d'observation aux frontières. Les deux types d'interviews étaient semi-structurées donc basées sur quelques questions prédéterminées tout en permettant aux répondants de raconter leurs histoires et de détailler ce qui leur semblait important. Une explication de la méthode 'focus groupe' est reprise dans l'encadré 2.

Encadré 2. Le focus group en bref: une méthode qualitative de recherche sociale qui favorise l'émergence de toutes les opinions. Cette méthode, qui est à la fois orale et groupale, ne poursuit donc pas la recherche du consensus. Elle permet par contre le recueil des perceptions, des attitudes, des croyances, des zones de résistances des groupes cibles. Elle répond aux « pourquoi? » et aux « comment? ». Concrètement, la technique consiste à recruter un nombre représentatif de groupes, en fonction de l'objet de la décision à l'étude, composés de six à douze personnes volontaires, et à susciter une discussion ouverte répondant à une logique de créativité. Cette discussion se structure autour d'une grille d'entretien définissant les différents thèmes de l'étude. Une analyse/synthèse de la discussion permet de relever les principaux mots clés des participants ainsi que les points de convergence et de divergence entre les groupes. (www.spiral.ulq.ac.be/fr/outils/focus-group/)

- **Media tracking:** cette technique consiste en un suivi de la couverture par les médias de la thématique du projet. Ceci permet de suivre la perception publique par rapport à la thématique ainsi les positions des différents acteurs politiques reflétées par les interviews ou interpellations faites dans les médias. Dans le projet Loujna il s'agit surtout d'un tracking des médias « traditionnels » comme la télévision et la radio.
- Il est important de noter que dans le processus de suivi, les marqueurs de progrès ont pour fonction de systématiser la collecte de données relatives aux réalisations des groupes cibles directs. Ces détails doivent être considérés comme un reflet de la valeur des résultats et non pas comme des étapes à franchir.
- Les marqueurs de progrès ne devraient pas être considérés comme intouchables pendant la période de suivi. Si le programme ne constate pas de changements chez les groupes cibles au bout d'un certain temps, il doit se demander si le problème ne vient pas des marqueurs de

progrès ou des stratégies mises en œuvre pour induire le changement ou de facteurs contextuels. Est-ce que les marqueurs de progrès sont toujours pertinents? (autrement dit, est-ce que le contexte dans lequel fonctionne le partenaire limitrophe a évolué à tel point que les marqueurs de progrès ne reflètent plus le changement souhaité ou requis). Est-ce que le programme doit intervenir d'autres façons pour encourager ce changement? Est-ce que le partenaire limitrophe a changé d'orientation? Si les marqueurs de progrès ne constituent plus des indicateurs de changement appropriés, il faut les réviser pour qu'ils reflètent les nouvelles conditions. Le programme rassemblera ainsi de l'information sur l'évolution du contexte et disposera de données sur les résultats que l'on n'avait pas escomptés chez les groupes cibles.

3.2. Analyse des données de suivi

L'analyse des données de suivi se fait à travers différents outils qui aident la réflexion critique sur le progrès atteint en termes d'influence des groupes cibles directs des associations. De plus, les différents outils répondent à des besoins d'informations spécifiques pour les différentes parties prenantes du projet (par exemple, les associations, les groupes cibles, les bailleurs de fonds, les gestionnaires du projet, le comité de pilotage du collectif Loujna, etc.).

3.2.1. Questions de réflexion dans le journal des incidences: comme déjà indiqué dans le chapitre précédent, le journal des incidences reprend des questions de réflexion (Encadré 3) qui permettent aux associations de faire déjà une analyse des changements observés par rapport aux marqueurs de progrès en faisant la collecte des données.

Encadré 3: Questions de réflexion dans le journal de suivi

Questions de réflexion pour chaque marqueur de progrès d'un groupe cible directe:

- **Contribution de votre association aux changements:** Pour chaque changement observé, décrivez en détail comment votre association ou le collectif Loujna a pu contribuer à ces changements. Concrètement: *“qu'est-ce que vous avez fait pour influencer ce changement? (Une contribution pourra être directe ou indirecte, total ou partiel, fort ou faible, essentiel ou facilitante, prévu ou imprévu)”*.
- **Importance des changements:** Analyse de l'importance des changements observés vis-à-vis la vision du projet. Concrètement: *“Dans quelle mesure le changement pourra contribuer vers l'atteinte de la vision? Dans quelle mesure le changement est approprié par l'acteur qui est porteur de ce changement?”*

Questions de réflexion pour l'ensemble des marqueurs de progrès d'un groupe cible directe.

- Ces questions portent sur les thématiques suivantes: changements inattendus, facteurs et acteurs ayant contribué ou limité l'atteinte des changements; risques potentiels, et l'efficacité des activités du projet et des actions correctrices à considérer sur base des leçons apprises pendant le cycle du suivi.

3.2.2. Scores numériques dans les journaux d'incidences

Les journaux d'incidences donnent l'opportunité de donner une appréciation quantitative (donc chiffrée) par rapport à chaque marqueur de progrès d'un groupe cible. Les scores sont liés à une couleur qui apparaît automatiquement après avoir inscrit le score. Ceci permet donc de visualiser rapidement

le degré de réalisation de chaque marqueur de progrès. En plus, comme cette appréciation numérique est effectuée pendant chaque cycle de suivi cet outil permet aussi de visualiser la tendance de la réalisation des marqueurs de progrès dans le temps. La figure 8 montre cette tendance pour la réalisation des marqueurs de progrès pour un des groupes cibles de l'association AEC à Niger.

Ministère clés			
On s'attend à voir	Base	1er	2e
1. le comité interministériel reçoit le comité de plaidoyer de Louina pour discuter des violations des droits des migrants sur les routes de la CEDEAO;	2	2	2
On aimerait voir			
2. le comité interministériel consulte au moins une fois le comité de plaidoyer du collectif Louina dans la définition de l'agenda national de la gestion des migrations ;	1	2	4
On rêverait voir			
3. le gouvernement nigérien élabore un projet de loi de politique nationale migratoire assurant une meilleure protection des droits des migrants;	1	1	1

1: pas de changement-couleur rouge ; 2: changement très faible dépendant du projet – couleur orange ; 3: changement significative mais dépendant du projet – couleur jaune ; changement approprié pas dépendant du projet – couleur vert).

Figure 8: appréciation numérique de la réalisation des marqueurs de progrès (ministères clés – AEC)

3.2.3. Résumé visuel des changements observés

Cet outil d'analyse permet de visualiser (sur une même page) une synthèse des changements observés par rapport aux différents groupes cibles des activités de plaidoyer d'une association. L'outil permet donc de rassembler et visualiser plus facilement les différents changements décrits dans les différents journaux d'incidences. Cet outil s'avère utile comme base de discussions durant les ateliers de suivi-évaluation. Par ailleurs, ce résumé peut aussi servir d'outil de communication en donnant un aperçu assez facile à lire des changements observés pendant un cycle de suivi. Comme les changements des différents cycles de suivi sont visualisés, l'outil permet d'avoir un aperçu des tendances des changements observés dans le temps. L'outil est illustré par la figure 9 ci-dessous. La synthèse complète est accessible via ce lien.

<https://drive.google.com/open?id=1EdYNrocFkWs5k3XFt4MvMazRqHg1LRJ>

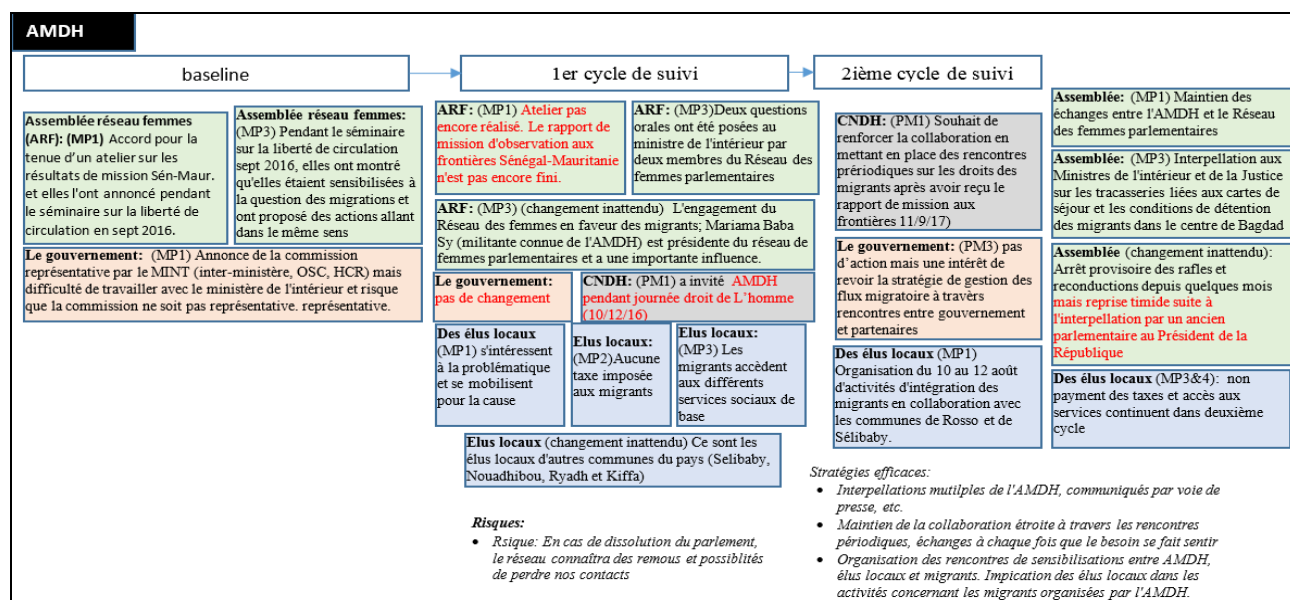


Figure 9: résumé visuel des changements observés pour l'association AMDH

3.2.4. Matrice 'importance' et 'contribution'

La matrice d'importance et de contribution permet une visualisation des résultats traduisant une analyse (par la réflexion collective) de l'importance des changements observés par rapport à la vision du projet et par rapport à la contribution du projet dans la réalisation de ces changements. La

matrice peut également servir d'outil de communication permettant de visualiser différentes couches d'analyse dans une même figure. Ceci est illustré par la figure 10 qui montre les changements des groupes cibles de l'association AMDH observés pendant les deux premiers cycles de suivi ainsi que l'analyse par rapport à leur importance et à la contribution du projet. Les résultats des autres associations sont disponibles dans le rapport de suivi qui est accessible via le lien suivant: https://drive.google.com/open?id=1_GJkXJ2TrS7F821MWOWKVEsRZvOfdLbc

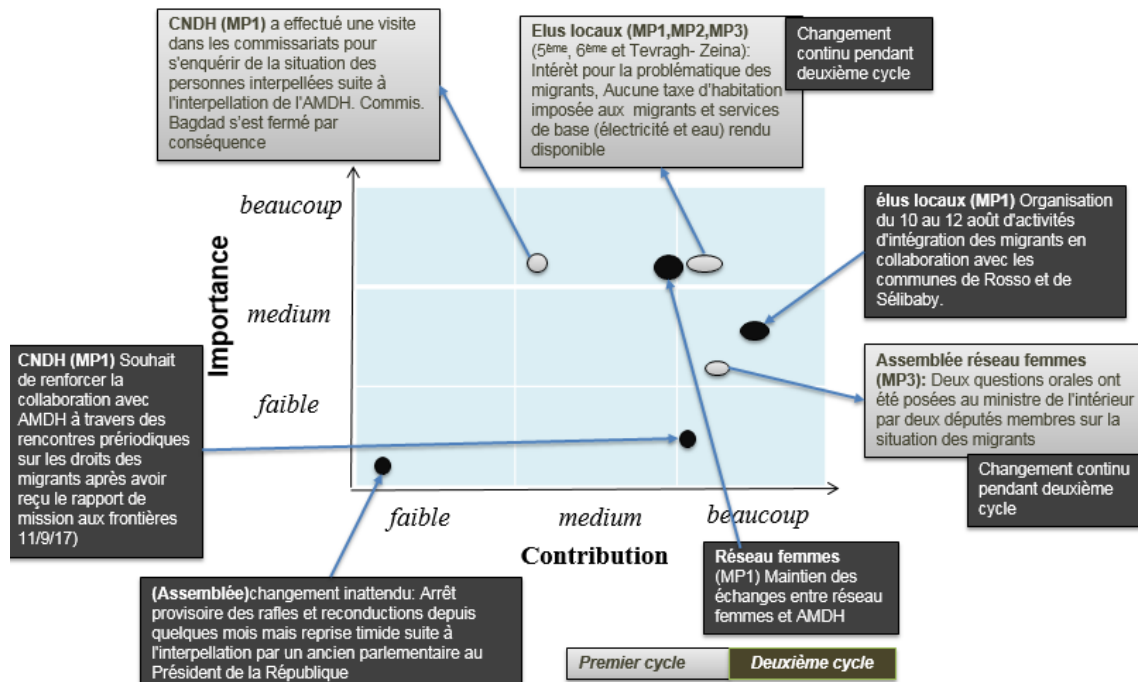


Figure 10: cartographie des changements vis-à-vis importance et contribution du projet pour les groupes cibles du AMDH

3.2.5. Matrice d'intérêt et d'alignement

La matrice d'intérêt et d'alignement permet de faire une analyse concernant l'intérêt des groupes cibles à la thématique de la migration ainsi que leur alignement (ou non) par rapport au positionnement du projet par rapport à cette thématique. L'outil utilisé pour cette analyse est illustré dans la figure 11 ci-dessous. Les résultats de cette analyse pour les groupes cibles de chaque association sont repris visuellement dans le rapport de suivi du deuxième cycle qui est accessible via le lien suivant.

https://drive.google.com/open?id=1_GJkXJ2TrS7F821MWOWKVEsRZvOfdLbc

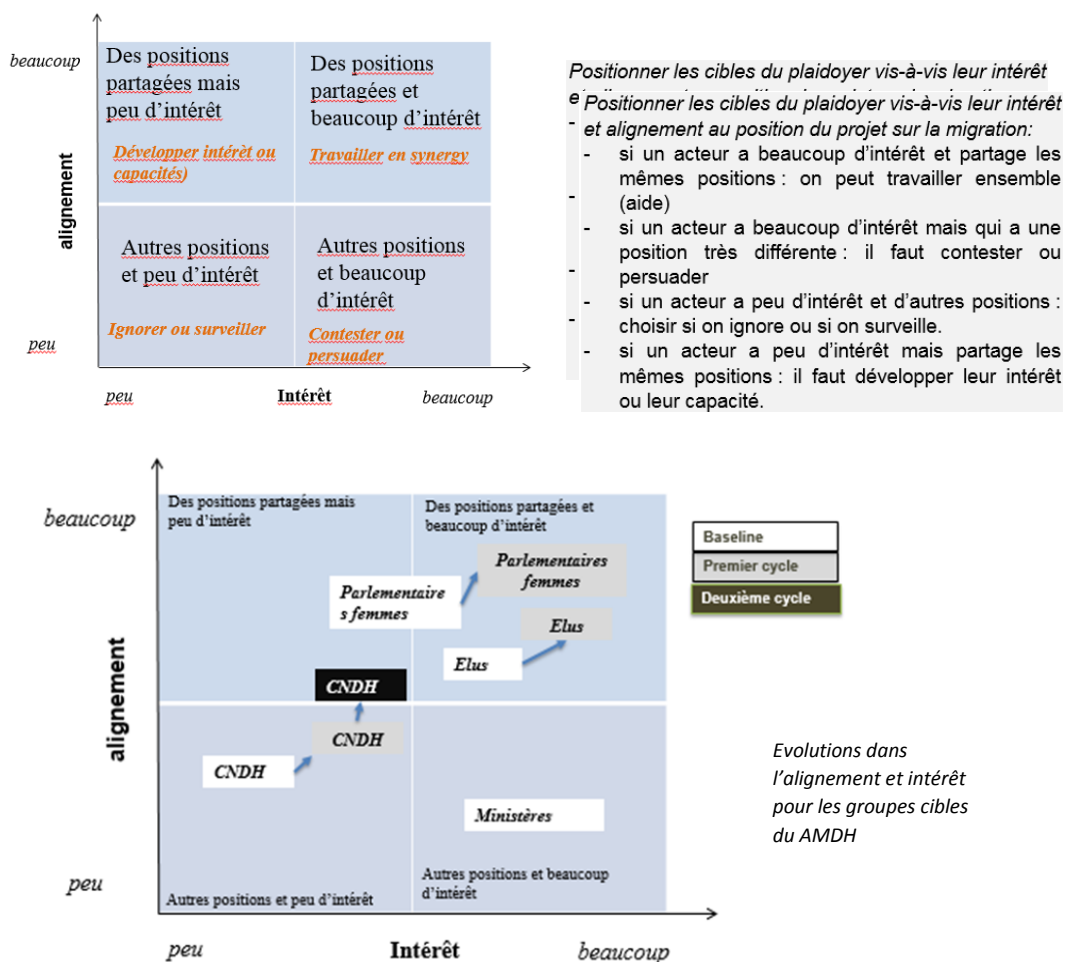


Figure 11: outil d'analyse pour évaluer l'intérêt et l'alignement des cibles du plaidoyer

3.2.6. Mise en commun des changements les plus significatifs

Cet outil d'analyse a été adapté de la méthodologie du "changement le plus significatif"². La méthode permet une réflexion par les associations sur les changements observés qu'ils estiment le plus significatif pendant un cycle de suivi. Lors d'un atelier auquel les différentes associations participent, cette méthode permet la mise en commun des changements les plus importants. Un tel outil facilite aussi la discussion entre les associations sur l'efficacité des stratégies mises en œuvre et sur la valeur ajoutée du collectif pour le plaidoyer au niveau national et régional.³ La méthode implique une réflexion autour des questions suivantes:

- Quel est selon vous le changement le plus significatif que vous avez observé chez vos « cibles de plaidoyer » pendant le cycle de suivi?
 - Décrivez ce changement: qu'est-ce qui s'est passé, comment, quand, qui était impliqué?...
 - Pourquoi vous avez choisi ce changement comme étant le plus significatif?
 - Comment votre association à travers le projet Loujna a pu contribuer à ce changement?

² Le changement le plus significative (En Anglais: "the most significant change approach"):

<https://www.mande.co.uk/docs/MSCGuide.pdf>

³ Les résultats de cette réflexion sont inclus dans le rapport de suivi du deuxième cycle qui est disponible via le lien suivant:

https://drive.google.com/open?id=1_GJkXJ2TrS7F821MWOWkVEsRZvOfdLbc

– Comment le collectif Loujna a pu faciliter le plaidoyer au niveau national et régional?

Cette réflexion permet alors d’approfondir ou de valider les analyses effectuées avec les autres outils présentés dans les sections précédents.

3.3. Planning du processus de suivi-évaluation

La matrice de planning illustrée par la figure 5 ci-dessous a été utilisée pour planifier le processus du suivi et évaluation (qui, quand, comment, ...). La matrice facilite une réflexion sur l’utilité des informations collectées et les utilisateurs de cette information. Cette réflexion est importante pour éviter la collecte d’informations qui ne seront pas utiles pour les parties prenantes du projet. La matrice permet également une planification des activités d’analyse et d’apprentissage. En effet, l’analyse et l’apprentissage sont des étapes qui ne se feront pas naturellement mais qui nécessitent une planification et un engagement explicite des différentes parties prenantes dans le processus de suivi. Les résultats de la planification du processus de suivi-évaluation élaboré pendant un atelier du 30/10 au 01/10/2016 à Nouakchott sont illustrés dans le tableau 1 ci-dessous.

Information de suivi	Qui a besoin de cette information et pourquoi	Quand	Comment collecter les données? Qui collecte les données?	Comment assurer l’analyse, l’apprentissage et l’utilisation pour la planification?
Changements au niveau des groupes cibles directes (marqueurs de progrès)	- Les associations: pour analyser et améliorer l’efficacité des stratégies de plaidoyer. Cette information leur permettra de faire un suivi en temps réel (c.à.d. régulière) - le collectif Loujna-Touankaranké: pour mettre en commun les leçons sur ce qui marche et ce qui ne marche pas. Il y aura différents temps de remontrées des informations entre les associations et le collectif néanmoins. Pour les associations, il faut donner les informations très régulièrement, pour le collectif, seulement au moment des rapports, et pendant la réunion annuelle. - Les bénéficiaires finaux (les migrants): pour leur informer sur les changements politiques qui auront un impact sur leur situation. Cela implique que le projet devra mettre en œuvre des systèmes pour diffuser ces informations aux migrants. Les journaux des incidences n’offrent pas un outil approprié pour cela. - Les bailleurs: pour leur informer sur les résultats auxquelles les activités financées ont contribué et sur les leçons apprises vis-à-vis l’efficacité de l’approche du projet. - le COPIL et la coordination: pour permettre un suivi intermédiaire entre les réunions annuelles du collectif.	Pour les associations: - o Ce sont aux associations de définir quand faire ce travail de suivi et de déterminer qui <i>va le faire et qui sera responsable.</i> Pour le COPIL/Coordination/C collective: - o Les associations envoient les outils de suivi remplis (c.à.d. le journal des incidences) au moins avant chaque réunion annuelle 2 fois par an.	Journal des incidences (voir chapitre 4) - o Ce sont aux associations de déterminer qui <u>va le faire et qui sera responsable</u> - o Exemples des méthodes de collecte de données pertinentes pour le contexte du Project: observations participatives, interviews et focus groupes, media tracking, ...	4 niveaux d’analyse et d’apprentissage et planification sur base des résultats du suivi (voir fig. 12): - o Associations, - o Coordination - o Copil - o Collectif (réunion annuel) Outils/processus d’analyse et d’apprentissage: - o Questions d’apprentissage dans le journal des incidences - o Matrice contribution-importance - o Matrice alignement-intérêt - o Changement les plus significatives - o Réunion de suivi avec associations

Tableau 1: matrice de planification pour le suivi et l’évaluation

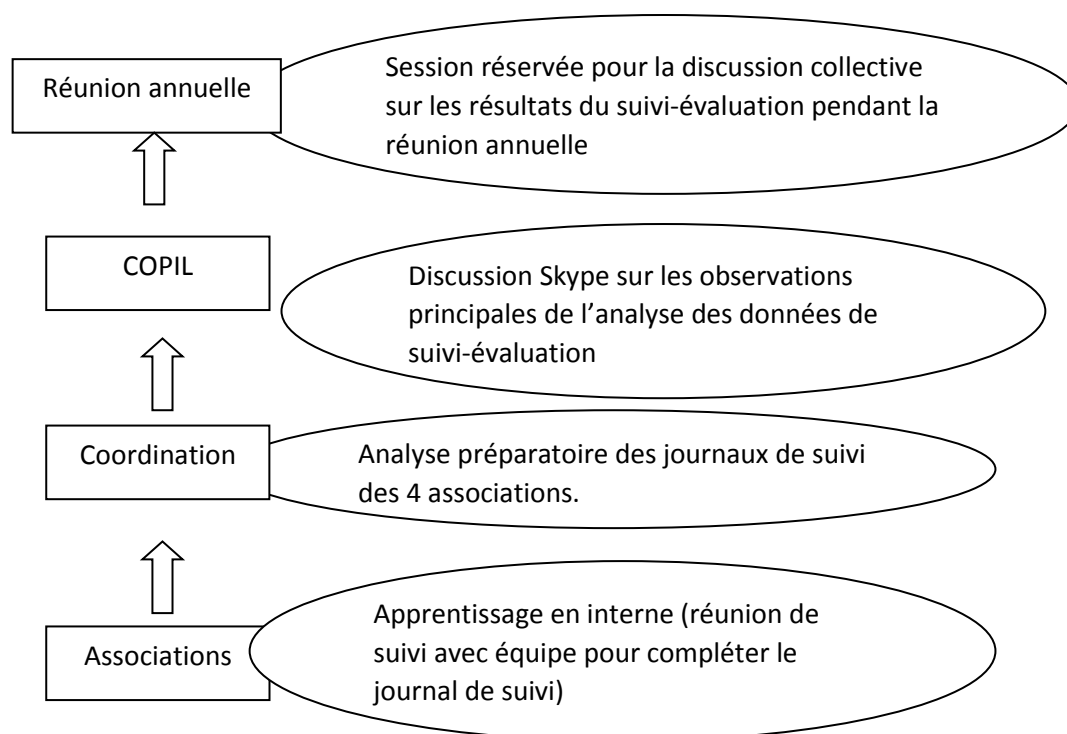


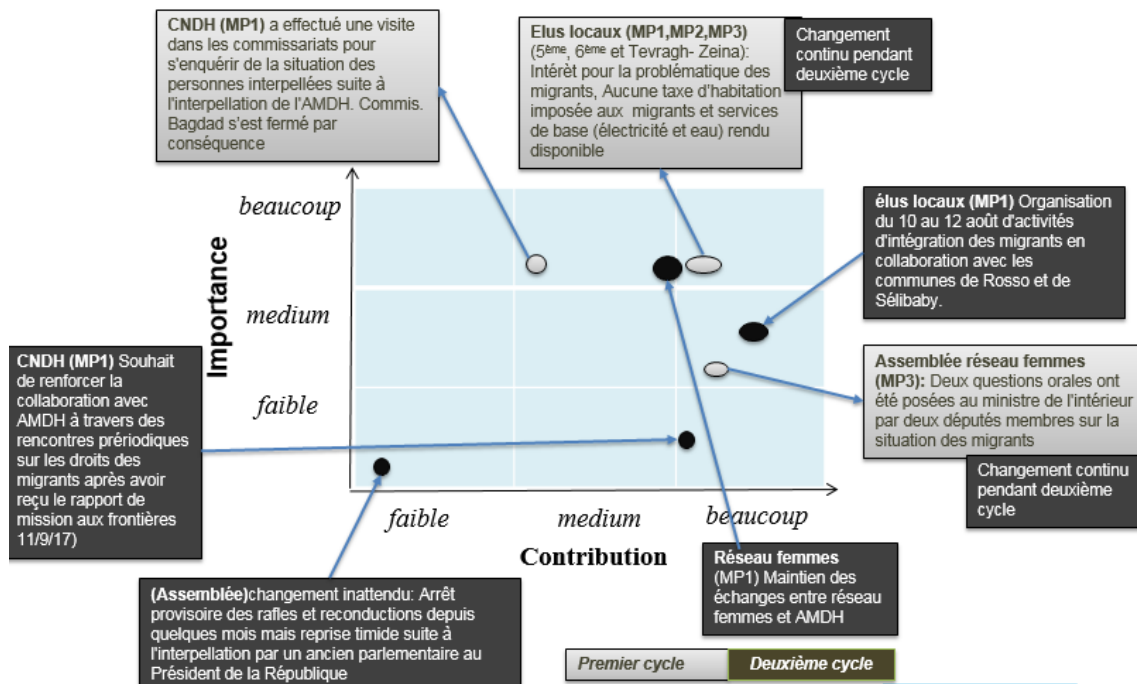
Figure 12: niveaux d'apprentissages dans le dispositif de suivi-évaluation

4. Etape 3: Illustration des Résultats du deuxième cycle de suivi

Ce chapitre donne un aperçu des résultats obtenus pendant le deuxième cycle de suivi effectué par l'association AMDH en Mauritanie.⁴ Les résultats de la « baseline » et du premier cycle de suivi sont aussi repris. Ce chapitre sert à illustrer les différentes informations et leçons tirées ont été remon-
tées au travers du dispositif de suivi-évaluation dans le projet Loujna.

i. Analyse des changements vis-à-vis importance et contribution du projet

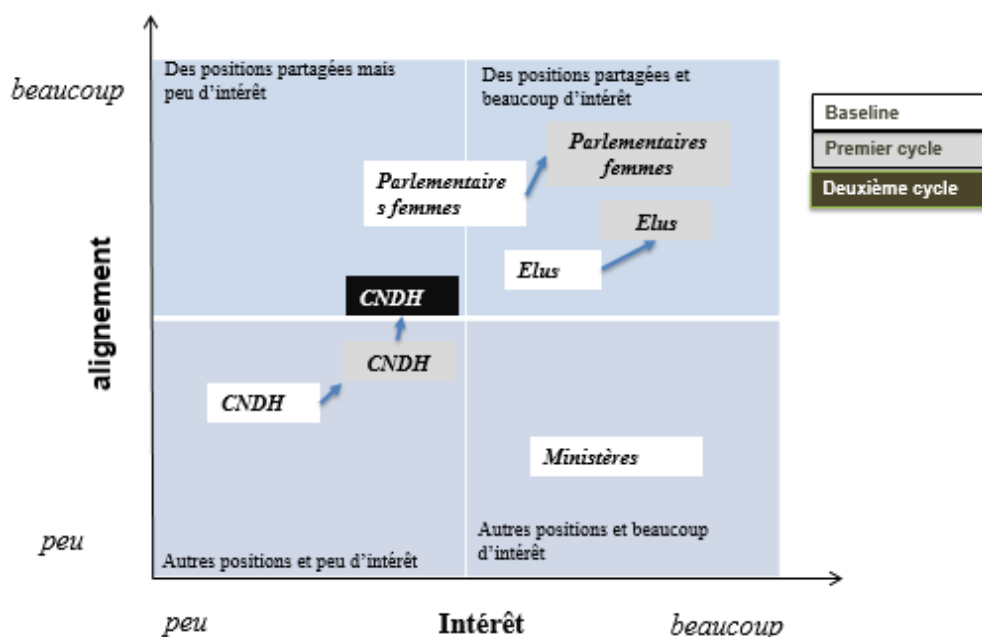
La figure ci-dessus montre l'importance des changements observés par rapport à la vision du projet ainsi que la mesure dans laquelle le projet a pu contribuer à ces changements.



ii. Cartographie des groupes cibles selon leur alignement et intérêt

La figure ci-dessous montre les évolutions de l'alignement et de l'intérêt des groupes cibles par rapport au positionnement du projet sur les droits des migrants.

⁴ Les résultats des autres associations sont repris dans le rapport de suivi du deuxième cycle qui est accessible via le lien suivant: https://drive.google.com/open?id=1_GJkXJ2TrS7F821MWOWKVEsRZvOfdLbc



iii. Aperçu des tendances dans l'atteinte des marqueurs de progrès

Assemblée			
On s'attend à voir	Base	1er	2iè
1. que les députées membres de réseau reçoivent les membres du comité de plaidoyer pour les droits des migrants du collectif Loujna pour discuter du plaidoyer mené dans le cadre du projet;	3	2	3
On aimerait voir			
2. que des membres du réseau des femmes parlementaires participent à la réunion de restitution de la mission conjointe d'observation à la frontière Mauritanie Sénégal;	3	2	3
On rêverait voir			
3. que les députées influencent les débats au parlement pour la fin des violations graves des droits des migrants devenus récurrents et interpellent le gouvernement à travers les ministres de l'intérieur et des affaires étrangères sur les violations des droits des migrants.	3	3	3

Elus locaux			
On s'attend à voir	Base	1er	2iè
1. à ce que les élus locaux connaissent mieux les droits des migrants vivant dans leurs communes et se mobilisent en leur faveur en participant aux activités de promotion des droits de ces derniers;	1	4	4
On aimerait voir			
2. que les élus locaux mettent fin aux mesures restrictives (perceptions illicites de taxes municipales dans leur circonscription administrative);	1	4	4
On rêverait voir			
3. que les élus locaux prennent des mesures administratives visant à favoriser l'accès des migrants aux services sociaux de base.	1	4	4

CNDH			
On s'attend à voir	Base	1er	2iè
1. à ce que la CNDH participe à la réunion de restitution des conclusions de la mission d'observation à la frontière Mauritanie – Sénégal et à d'autres activités organisées dans le cadre du projet;	2	2	2
On aimerait voir			
2. que la CNDH intègre les recommandations du collectif Loujna issues des rapports d'observation aux frontières dans son rapport annuel sur les droits humains;	1	1	4
On rêverait voir			
3. que la CNDH et le comité de plaidoyer mènent des actions conjointes (déclarations publiques, rencontre sur la traitement des migrants en Mauritanie par les forces de l'ordre) à l'endroit des cibles du plaidoyer pour promouvoir la vision du collectif.	1	1	1

Gouvernement			
On s'attend à voir	Base	1er	2iè
1. à ce que les ministères en charge de la thématique migration mettent en place une commission représentative de tous les intervenants pour entamer des discussions en vue de disposer des mécanismes de recours viables pour les migrants en cas de besoin;	1	1	1
On aimerait voir			
2. que cette commission consulte au moins une fois par mois les associations des migrants en vue de s'enquérir de leurs besoins;	1	1	1
On rêverait voir			
3. que le gouvernement Mauritanien revoie la stratégie nationale pour la gestion des flux migratoire pour l'adapter en y intégrant tous les mécanismes de protection des droits des migrants.	1	1	1

iv. Principaux changements observés par rapport aux marqueurs de progrès

Cibles	Changement	Contribution	importance
Assemblée réseau femmes	(MP1) Maintien des échanges entre l'AMDH et le Réseau des femmes parlementaires qui a exprimé sa disponibilité à recevoir le comité de plaidoyer.	Contact régulier entre le réseau des femmes et l'AMDH.	Implication effective des parlementaires dans la protection des droits des migrants par l'adoption des mesures législatives favorables aux migrants.
	(MP3) Interpellation aux Ministres de l'intérieur et de la Justice par le Réseau des femmes parlementaire sur les tracasseries liées aux cartes de séjour et les conditions de détention des migrants dans le centre de Bagdad avant leur reconduction aux frontières.	Echange d'informations, maintien de contacts.	Le réseau des femmes s'active pour la protection des migrants
	(changement inattendu): Arrêt provisoire des rafles et reconductions depuis quelques mois mais reprise timide suite à l'interpellation par un ancien parlementaire au Président de la		

	République lors de sa visite de la banlieue sur une éventuelle pollution sonore organisée par les migrants dans certains quartiers. (5è et 6è).		
Elus locaux	(MP1) Organisation du 10 au 12 août d'activités d'intégration des migrants en collaboration avec les communes de Rosso et de Sélibaby.	Rencontres de sensibilisations avec les responsables communautaires, les maires et les associations locales.	Intégration des migrants, collaboration avec les populations, actions communes
	(MP2) Plus de taxes municipales pour les migrants	Sensibilisation, rencontres éducatives avec les élus locaux et des migrants	Intégration effective des migrants, meilleure cohabitation avec les populations locales
	(MP3) Les migrants ont accès aux services sociaux de bases au même titre que les citoyens	Rencontres périodiques avec les élus locaux et les chefs de services communaux	Migrants et citoyens ont les mêmes droits sociaux.
CNDH	(MP1) Remise officielle du rapport de mission aux frontières le 11 septembre 2017 à la présidente de la CNDH. Très bonne appréciation de la collaboration. Souhait de maintenir et renforcer la collaboration en mettant en place des rencontres périodiques sur les droits des migrants.	Interpellation de la CNDH par rapport aux violations dont sont victimes les migrants. Dénonciation du silence et de l'inactivité de la CNDH.	La CNDH prend en compte nos observations et nos préoccupations par rapport aux droits et à la protection des migrants.
Gouvernement	Pas d'action pour l'instant, mais la volonté existe à travers les rencontres entre gouvernement et les partenaires travaillant sur la migration. Possibilités à l'avenir.	Interpellation d'acteurs ou de partenaires (OIM) pour l'amélioration des conditions de vie et de séjour des migrants.	

v. Facteurs limitants et risques

- En cas de dissolution du parlement, le réseau connaîtra des remous et possibilités de perdre nos contacts

vi. Stratégies de plaidoyer efficaces

- Interpellations multiples de l'AMDH, communiqués par voie de presse, etc.
- Maintien de la collaboration étroite à travers les rencontres périodiques, échanges à chaque fois que le besoin se fait sentir
- Organisation des rencontres de sensibilisations entre AMDH, élus locaux et migrants. Implication des élus locaux dans les activités concernant les migrants organisées par l'AMDH.

Annexe 1: Eléments constitutifs des théories du changement des quatre associations

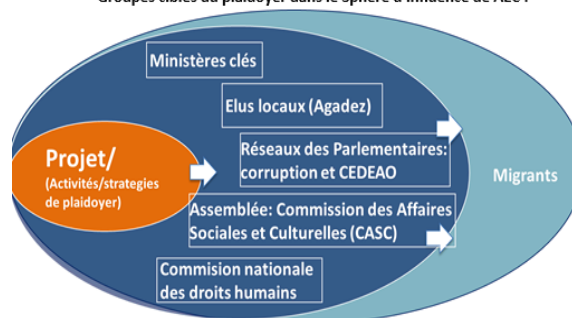
Cette annexe reprend les éléments constitutifs des théories du changement des 4 associations impliquées dans le processus de suivi-évaluation. Il s'agit de la vision, la cartographie des groupes cibles et les marqueurs de progrès (ainsi qu'un aperçu des tendances dans l'attente des marqueurs après la deuxième cycle de suivi).

i. AEC (Niger)

VISION

- Les migrants voyagent sans entraves, ils circulent librement ;
- Les parcours des migrants sont facilités et sécurisés ;
- Tous les pays se sont dotés de politiques migratoires respectueuses des droits humains des migrants ;
- Tous les Etats membres de l'ONU ont ratifié et appliquent la CNUPTMF
- Les migrants jouissent d'une bonne image et des mêmes droits fondamentaux que les citoyens des pays de transit et d'accueil ;
- Les migrants sont reconnus comme des acteurs de développement dans les pays de départ, de transit et d'accueil ;
- Les migrants sont organisés en associations et défendent leurs droits ;
- Les médias couvrent les questions migratoires avec professionnalisme
- Les FDS respectent les droits des migrants
- Les OSC veillent à l'effectivité du respect des droits des migrants

Groupes cibles du plaidoyer dans le Sphère d'influence de AEC :

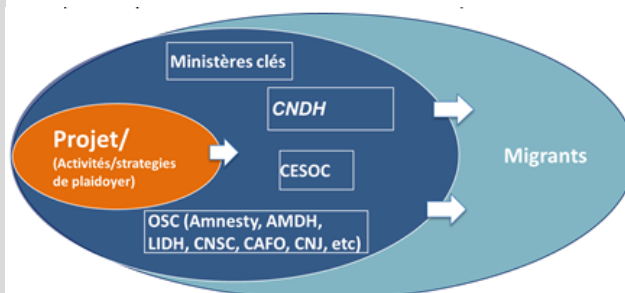


CASC et autres réseaux parlementaires				
On s'attend à voir	Base	1er	2ie	
1. les députés membres de la CASC (Commission Parlementaire des Affaires Sociales et Culturelles) reçoivent les membres du comité de plaidoyer pour les droits des migrants du collectif Louina pour discuter du plaidoyer mené dans le cadre du projet;	2	4	4	
On aimerait voir				
2. Les membres de la CASC participent à la réunion de restitution des conclusions de la mission d'observation à la frontière Mali-Niger ;	1	4	4	
3. les députés fassent connaître leurs réactions de l'information reçue par le biais des médias ;	1	3	4	
4. les députés ciblés influencent les débats au parlement dans le sens d'un abandon par le gouvernement de la gestion sécuritaire de la migration ;	1	1	4	
On rêverait voir				
5. Des parlementaires membres de la CASC interpellent le gouvernement à travers les ministres de l'intérieur et des affaires étrangères sur les violations des droits des migrants sur les routes nationales, et en particulier le non respect du protocole de la CEDEAO;	1	1	4	
6. les parlementaires ciblés demandent à l'Assemblée nationale la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire sur les violations du protocole de la CEDEAO sur les routes nationales ;	1	1		
CNDH				
On s'attend à voir	Base	1er	2ie	
1. la CNDH participe à la réunion de restitution des conclusions de la mission d'observation à la frontière Mali-Niger et à d'autres activités organisées dans le cadre du projet;;	3	3	4	
On aimerait voir				
2. la CNDH intègre les recommandations du collectif Louina issues des rapports d'observation aux frontières dans son rapport annuel sur les droits humains ;	2	3		
On rêverait voir				
3. la CNDH et le comité de plaidoyer mènent des actions conjointes (déclarations publiques, rencontres de travail, missions de terrain à Agadez) à l'endroit des cibles du plaidoyer pour promouvoir la vision du collectif	3	3		
Ministère clés				
On s'attend à voir	Base	1er	2ie	
1. le comité interministériel reçoit le comité de plaidoyer de Louina pour discuter des violations des droits des migrants sur les routes de la CEDEAO;	2	2	2	
On aimerait voir				
2. le comité interministériel consulte au moins une fois le comité de plaidoyer du collectif Louina dans la définition de l'agenda national de la gestion des migrations ;	1	2	4	
On rêverait voir				
3. le gouvernement nigérien élabore un projet de loi de politique nationale migratoire assurant une meilleure protection des droits des migrants;	1	1	1	
Elus locaux				
On s'attend à voir	Base	1er	2ie	
1. les élus locaux partagent des informations sur la situation des droits des migrants et participent aux activités du collectif Louina dans la région d'Agadez;	3	3	4	
On aimerait voir				
2. les élus locaux collaborent à toutes les activités du collectif Louina qui seront menés dans la région d'Agadez ;	3	3	4	
3. les élus locaux mettent fin aux mesures restrictives (perceptions illicites de taxes) relatives à l'entrée et au séjour des migrants dans la région d'Agadez à travers des actes administratifs;	1	1	1	
4. les élus locaux de la région d'Agadez fassent une déclaration publique de soutien aux actions du comité de plaidoyer du collectif Louina Tounkaranke ;	1	2	4	
On rêverait voir				
5. les élus locaux prennent des mesures administratives visant à favoriser l'accès des migrants aux services sociaux de base dans la région d'Agadez d'ici à la fin du projet;	1	1	4	

ii. AME (Mali)

Vision

- Tous les migrants de retour ou refoulés bénéficient d'une réinsertion économique dans leurs régions d'origine ;
- Un monde sans frontières pour tous les citoyens ;
- Les migrants sont bien traités, sans discrimination dans les pays d'accueil ;
- Les biens de migrants ne sont plus confisqués ;
- Les migrants sont bien intégrés dans les sociétés d'accueil et leurs droits écosoc sont respectés ;
- Les migrants sont des citoyens à part entière qui jouissent des droits civils et politiques dans les pays d'accueil ;
- La protection des droits et intérêts des migrants dans les pays de transit et de destination est garanti ;
- La libre circulation des personnes est devenu un droit universel inviolable.
- Le protocole de la CEDEAO sur la libre circulation ne connaît aucune entrave à sa mise en œuvre effective ;
- La convention internationale des travailleurs migrants et des membres de leurs familles est ratifiée par tous les Etats membres des Nations Unies ;
- Les gouvernements des pays membres des NU respectent et au veillent au respect du principe d'égalité en dignité et en droits (article 1er de la DUDH) qui impose le respect de tous les droits protégés par la Charte internationale des droits de l'Homme.



Assemblée commissions				
On s'attend à voir	Base	1er	2iè	
1. que les députés membres des commissions ciblées soutiennent à travers une déclaration publique la demande de la société civile pour des mesures gouvernementales spécifiques visant à protéger les droits et les biens des migrants refoulés ou de retour ;	1	1	2	
On aimerait voir				
2. que les députés membres des commissions ciblées appuient à travers une déclaration publique la mise en place d'un cadre de concertation multi-acteurs dans lequel la société civile occupe une place de choix, en particulier les associations qui œuvrent pour la protection des droits des migrants ;	1	1	1	
3. que les parlementaires membres des commissions ciblées acceptent de recevoir les organisations de la société civile pour discuter des recommandations sur le document de la PONAM et les conclusions du rapport d'observation à la frontière ;	1	1		
4. que les députés membres des commissions ciblées interpellent le ministre de l'Intérieur sur les conditions de rapatriement et de refoulement des migrants maliens ; et demandent l'inscription d'une journée parlementaire pour discuter du contenu de la PONAM ;	1	1	1	
On rêverait voir				
5. des députés membres de ces commissions relayer à travers une déclaration publique la demande de la société civile de convocation des assises nationales de la migration ;	1	1	1	
Gouvernement (Ministères clés)				
On s'attend à voir	Base	1er	2iè	
1. à ce que le gouvernement malien prenne des mesures spécifiques visant à protéger les droits et les biens des migrants refoulés ou de retour ;	1	1	4	
On aimerait voir				
2. que le gouvernement malien mette en place un cadre de concertation multi-acteurs dans lequel la société civile occupe une place de choix, en particulier les associations qui œuvrent pour la protection des droits des migrants	1	3	3	
3. que le gouvernement malien convoque des assises nationales sur la migration pour reconnaître le rôle positif de la migration et constitutionnaliser l'interdiction de la signature des accords de réadmission ;	1	4	4	
On rêverait voir				
4. que le gouvernement malien intègre les recommandations de la société civile dans le document de politique nationale de la migration (PONAM), et qu'il le mette effectivement en œuvre ;	1	1	1	
CNDH				
On s'attend à voir	Base	1er	2iè	
1. à ce que la CNDH participe à la réunion de restitution des conclusions de la mission d'observation à la frontière Mali-Niger et à d'autres activités organisées dans le cadre du projet ;	1	1	1	
On aimerait voir				
2. que la CNDH intègre les recommandations du collectif Loujina issues des rapports d'observation aux frontières dans son rapport annuel sur les droits humains ;	1	1	1	
On rêverait voir				
3. que la CNDH et le comité de plaidoyer mènent des actions conjointes (déclarations publiques, rencontres de travail, conférences) à l'endroit des cibles du plaidoyer pour défendre et promouvoir les droits des migrants ;	1	1	1	
Les Organisations de la société civil (OSC)				
On s'attend à voir	Base	1er	2iè	
1. que la société civile participe à la réunion de restitution des conclusions de la mission d'observation à la frontière ;	1	1	1	
On aimerait voir				
2. que la société civile fasse sienne les recommandations issues de la mission d'observation à la frontière et qu'elle se mobilise pour demander au gouvernement malien le respect des droits migrants, en particulier ceux garantis par la convention Internationale sur les travailleurs migrants et des membres de leurs familles et le protocole de la CEDEAO sur la libre circulation ;	1	1	1	
On rêverait voir				
3. que la société civile se constitue en une large coalition nationale pour demander au gouvernement malien le toilettage et la mobilisation des moyens pour la mise en œuvre de la PONAM, ainsi que la tenue des assises nationales sur la migration ;	1	1	3	

iii. AMDH (Mauritanie)

VISION

- Les routes migratoires sont sûres et toutes les entraves qui mettent leur vie en danger sont inexistantes.
- Les migrants sont perçus par les acteurs politiques comme une chance pour le développement et jouissent les mêmes droits fondamentaux que les citoyens des pays de transit et des pays d'accueil ;
- Tous les Etats membres de l'ONU ratifient la convention 1990 portant des migrants les membres de leur famille et la effectivement en œuvre
- Les migrants deviennent des acteurs de leurs droits ;
- Les messages véhiculés par les média respectent la dignité humaine des migrants.
- Les Forces de sécurité connaissent bien les droits de l'homme des migrants et les respectent.



Assemblée				
On s'attend à voir	Base	1er	2iè	
1. que les députées membres de réseau reçoivent les membres du comité de plaidoyer pour les droits des migrants du collectif Louina pour discuter du plaidoyer mené dans le cadre du projet;	3	2	3	
On aimerait voir				
2. que des membres du réseau des femmes parlementaires participent à la réunion de restitution de la mission conjointe d'observation à la frontière Mauritanie Sénégal ;	3	2	3	
On rêverait voir				
3. que les députées influencent les débats au parlement pour la fin des violations graves des droits des migrants devenus récurrents et interpellent le gouvernement à travers les ministres de l'intérieur et des affaires étrangères sur les violations des droits des migrants.	3	3	3	
Elus locaux				
On s'attend à voir	Base	1er	2iè	
1. à ce que les élus locaux connaissent mieux les droits des migrants vivant dans leurs communes et se mobilisent en leur faveur en participant aux activités de promotion des droits de ces derniers;	1	4	4	
On aimerait voir				
2. que les élus locaux mettent fin aux mesures restrictives (perceptions illicites de taxes municipales dans leur circonscription administrative.	1	4	4	
On rêverait voir				
3. que les élus locaux prennent des mesures administratives visant à favoriser l'accès des migrants aux services sociaux de base ;	1	4	4	
CNDH				
On s'attend à voir	Base	1er	2iè	
1. à ce que la CNDH participe à la réunion de restitution des conclusions de la mission d'observation à la frontière Mauritanie – Sénégal et à d'autres activités organisées dans le cadre du projet	2	2	2	
On aimerait voir				
2. que la CNDH intègre les recommandations du collectif Louina issues des rapports d'observation aux frontières dans son rapport annuel sur les droits humains ;	1	1	4	
On rêverait voir				
3. que la CNDH et le comité de plaidoyer mènent des actions conjointes (déclarations publiques, rencontre sur le traitement des migrants en Mauritanie par les forces de l'ordre) à l'endroit des cibles du plaidoyer pour promouvoir la vision du collectif	1	1	1	
Gouvernement				
On s'attend à voir	Base	1er	2iè	
1. à ce que les ministères en charge de la thématique migration mettent en place une commission représentative de tous les intervenants pour entamer des discussions en vue de disposer des mécanismes de recours viables pour les migrants en cas de besoin	1	1	1	
On aimerait voir				
2. que cette commission consulte au moins une fois par mois les associations des migrants en vue de s'enquérir de leurs besoins ;	1	1	1	
On rêverait voir				
3. que le gouvernement Mauritanien revienne la stratégie nationale pour la gestion des flux migratoire pour l'adapter en y intégrant tous les mécanismes de protection des droits des migrants.	1	1	1	

iv. REMIDEV (Sénégal)

VISION

- Les migrants voyagent sans entraves, ils circulent librement ;
- Les parcours des migrants sont facilités et sécurisés ;
- Les migrants peuvent se déplacer librement à la fois dans les pays de départ, de transit et d'accueil
- Les migrants sont reconnus comme des acteurs de développement dans le pays et sont bien représentés à l'Assemblée nationale.
- Les migrants de retour sont bien réinsérés dans le tissu économique et social de leurs pays.
- Les migrants venus d'autres pays ont les mêmes droits que les nationaux
- Les familles victimes de la migration dite irrégulière sont bien prises en charge sur les plans psychologique, social, économique...



Parlementaires (de la CEDEAO)			
On s'attend à voir	Base	1er	2iè
1. que le REPASE, la Commission aux Affaires étrangères, la Commission des lois reçoivent les membres du comité de plaidoyer pour les droits des migrants du collectif Loujna pour discuter du plaidoyer mené dans le cadre du projet ainsi que sur la Politique migratoire en cours d'élaboration;	1	2	4
On aimerait voir			
2. que les députés membres des différentes commissions et Réseaux participent à la réunion d'échange et de partage sur la mise en place d'une politique migratoire au Sénégal ;	1	1	1
3. que des parlementaires de la CEDEAO, du REPASE et de la Commission aux Affaires étrangères interpellent le gouvernement à travers les ministres de l'intérieur et des affaires étrangères sur les violations des droits des migrants sur les routes nationales, à l'étranger et en particulier sur le non-respect du protocole de la CEDEAO;	1	1	1
On rêverait voir			
4. que les députés ciblés influencent les débats au parlement dans le sens d'une transparence dans les accords signés pour la gestion des migrations ; dans la protection des droits des migrants et des sénégalais de l'Extérieur.	1	1	1
5. que les parlementaires ciblés demandent à l'Assemblée nationale la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire en cas de violation des droits des sénégalais de l'Extérieur; des migrants vivant au Sénégal ainsi que sur la mise en oeuvre des accords signés en matière de gestion des migrations.	1	1	1
Gouvernement			
On s'attend à voir	Base	1er	2iè
1. à ce que les Ministères clés reçoivent le comité de plaidoyer de Loujna pour discuter sur la mise en place de la Politique migratoire et la protection des sénégalais de l'Extérieur;	1	2	2
On aimerait voir			
2. que les Ministères consultent régulièrement le REMIDEV dans la réflexion et la définition de l'agenda national pour la gestion des migrations ;	1	1	1
On rêverait voir			
3. que le gouvernement adopte et met en oeuvre une politique nationale migratoire inclusive assurant une meilleure protection des droits de tous les migrants, que l'ensemble de la diaspora sénégalaise se sente protégé par son gouvernement.	1	1	1
CSDH			
On s'attend à voir	Base	1er	2iè
1. à ce que la CSDH participe à la réunion de restitution des conclusions de la mission d'observation à la frontière Sénégal-mauritanienne et à d'autres activités organisées dans le cadre du projet;	1	2	1
On aimerait voir			
2. que la CSDH intègre des recommandations issues des rapports d'observation aux frontières loujna et du plaidoyer du REMIDEV dans son rapport annuel sur les droits humains ;	1	1	1
On rêverait voir			
3. que la CSDH (et autres) et le comité de plaidoyer mènent des actions conjointes (déclarations publiques, rencontres de travail) à l'endroit des cibles du plaidoyer pour promouvoir la vision du collectif.	1	1	1